Règlements et autres textes réglementaires

Dans ce cas-là, des scientifiques ne sont pas d'avis qu'un fonctionnaire puisse prendre la décision arbitraire d'interdire la réalisation d'un projet-pilote. Je songe notamment à deux espèces de plantes marines de la côte du Pacifique. L'une est annuelle et se dégage au fil de l'eau et des saisons une fois l'an. Mais voilà qu'on nous dit qu'elle ne peut être récoltée de crainte de nuire à quelque élément encore inconnu de l'habitat des poissons. L'autre, bisannuelle, pousse par étapes en remontant à la surface de l'eau. Tout ce qu'on demande, c'est d'en récolter environ 5,000 tonnes par année pour un projet-pilote qui permettra de mettre au point une percée réalisée à l'Université Simon Fraser. Des scientifiques canadiens ont enfin réussi à isoler au moyen de procédés chimiques commerciaux, six, sept ou huit composants et composés de cette espèce de varech. Des années de travail y ont été consacrées, et des collègues du ministre lui ont confirmé qu'il s'agit d'un projet scientifique de tout premier ordre. Des gens très compétents s'en occupent, et ils cherchent tout simplement à mettre sur pied un projet-pilote, qui ne menacera en rien ces espèces, en vue d'en arriver au stade de la production grâce au procédé par lequel ils isolent composants et composés de cette espèce bisannuelle de plante marine.

• (1620)

Mais le ministère fédéral dit qu'ils ne peuvent procéder avant qu'il ait reçu et examiné le rapport sur une étude amorcée par la Colombie-Britannique. Au fond, le ministère refuse d'acquiescer à leur demande de crainte que leur projet-pilote ne réussisse et qu'ils ne veuillent récolter plus que 5,000 tonnes et qu'alors l'entreprise ne prenne trop d'ampleur.

Je puis vous dire dès maintenant qu'à cause de ces pouvoirs arbitraires que possèdent non pas les scientifiques du ministère des Pêches et des Océans mais certains hauts fonctionnaires, la saison de 1983, la cueillette de 5,000 tonnes de varech destinées au projet-pilote et le processus chimique qui servira à isoler ces sept ou huit composés seront perdus pour une année entière. Voilà pour la technologie canadienne que nous avons payée par les subventions des gouvernements fédéral et provinciaux aux universités: c'est une perte totale. Peut-être verra-telle le jour en 1984 ou 1985, ou peut-être encore, les hommes de science à qui on la doit l'exporteront-ils à l'étranger où le processus pourra devenir rentable. Le fait que des fonctionnaires du ministère détiennent ces pouvoirs arbitraires m'inquiète et me trouble profondément.

C'est dommage que le ministre soit obligé aujourd'hui de se prononcer contre l'adoption du rapport, car mon collègue, le député de Wellington-Dufferin-Simcoe, lui a donné quelques bonnes suggestions, comme le ministre semble l'avoir reconnu. Il a dit que la question d'un règlement de ce genre, de la modification d'un article de loi, pourrait être confiée au Sénat, pour

éviter que la Chambre ait à y consacrer un débat spécial, alors qu'une trentaine d'autres ministères attendent leur tour. Soit, mais nous exhortons le ministre à présenter une loi corrective. Il doit bien être possible d'accueillir une telle demande, qui figure dans le rapport unanime d'un comité de la Chambre très sérieux et important, de telle sorte qu'à titre de représentant élu, tout comme moi, le ministre se mette à représenter l'ensemble des Canadiens, à protéger leur liberté de choix, leur aptitude et leur droit à prendre des décisions selon la règle du droit, et qu'en tant que député, il s'occupe d'affaiblir les pouvoirs arbitraires qui sont accordés aux fonctionnaires à cause de l'avalanche de mesures législatives.

Le ministre des Pêches et des Océans est un socialiste dans l'âme beaucoup plus que je ne le suis. Je m'inquiète, en tant que député, de voir qu'à cause de toute cette réglementation et du genre de question qui fait l'objet du treizième rapport du comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires—notamment le sujet du débat actuel—nous représentons mal les citoyens qui nous ont élus.

Dans la lutte acharnée qui se livre au comité permanent chargé d'étudier les règlements et procédures de la Chambre des communes, dont vient de parler mon collègue, le député de Provencher (M. Epp), c'est l'un de nos témoins, le Pr John Stewart, il me semble, qui nous a dit que chaque député devait prendre bien soin de conserver le pouvoir pour la Chambre des communes et le Parlement au lieu de le céder aux bureaucrates. Le ministre doit convenir qu'il s'agit d'une lutte très importante, et c'est le sujet de notre débat aujourd'hui.

C'est pourquoi je fais appel au bon sens du ministre. Je ne pourrais pas le faire dans le cas de tous ses collègues, mais je peux le faire dans le cas du ministre des Pêches et des Océans. Je le prie de prendre en sérieuse considération les propositions que le député de Wellington-Dufferin-Simcoe lui a soumises. Je lui demande d'entendre mon appel au nom des Canadiens. Notre devoir de représentants élus est sûrement de défendre la règle du droit. Nous avons créé à cet égard une situation critique et confuse avec notre nouvelle constitution. Il nous faudra probablement une décennie pour faire tout clarifier par les tribunaux, mais sûrement à titre de députés qui croient au régime démocratique, que la Chambre concrétise, nous pouvons commencer à protéger les Canadiens en général contre l'abus des pouvoirs arbitraires que nous avons conférés à la Fonction publique. Rendons cette fonction à la Chambre et que le ministre revienne sur le refus que gentiment, en apparence, il oppose à l'adoption de mesures comme celles-là, car je crois que la question commence à préoccuper sérieusement de nombreux Canadiens qui ne peuvent peut-être pas s'expliquer eux-mêmes.